La distribution des prix aux vainqueurs de nos criteriums cyclistes

C'est dans une atmosphère de franche cordialité et d'enthousiasme, que s'est déroulée hier, dans les bureaux de la Direction du « Réveil », la distribution des prix aux courageux vainqueurs de notre Ier Critérium Cycliste International et de notre IIe Critérium Cycliste Amateurs des 25 Mai et 8 Juin derniers.

La plupart des vainqueurs de la grande épreuve internationale, retenus par le Tour de France, dont le départ sera donné dimanche, n'avaient pu assister à la petite cérémonie. Tous les triomphateurs du IIe Critérium Amateurs, par contre avec les membres du bureau de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord, MM. Desplanques, président, Génicot, vice-président, Vanstavel secrétaire-général et Antrop, trésorier, étaient présents.

Au milieu de l'attention générale notre directeur M. EUG. GUILLAUME prit le premier la parole et dit toute sa gratitude à l'Union Vélocipédique de France, et à la F.C.C.N. remerciant ces deux importants groupements sportifs de leur dévouement et du concours qu'ils ont apporté au succès des deux plus grandes épreuves cyclistes régionales de l'année. Le sport contribuant pour une large part à l'amélioration de la race, et au perfectionnement de l'individu, le « Réveil » a considéré qu'il était de son devoir, de soutenir le sport cycliste dans la région du Nord et de contribuer à sa diffusion et au développement de sa popularité.

Le succès triomphal remporté par les deux épreuves successives a prouvé que le but poursuivi a été pleinement atteint. M. GUILLAUME adresse ensuite ses plus chaleureuses félicitations aux courageux sportifs.

Des applaudissements prolongés et enthousiastes soulignent la courte harangue de notre Directeur.

Merci au "Réveil du Nord"

Au nom de la F.C.C.N. dont il est le président, M. Desplanques, prend ensuite la parole et fait l'historique des Critériums Cyclistes du « Réveil » en soulignant l'énorme succès qui les a marqués.

C'est du lendemain du Ier Criterium Cycliste Amateurs, dit-il, que date la prospérité de notre Fédération. La F.C.C.N. qui, en 1923, comptait quelques centaines de membres, en compte maintenant plus de 500. C'est au « Réveil du Nord » et à son directeur M. Guillaume, que nous sommes redevables de cette marche ascendante de notre beau groupement.

N'a-t-il pas patronné cette année, en effet, et doté de superbes prix toutes les épreuves organisées sous le contrôle de la F.R.C.I.N.

C'est avec joie, avec orgueil et avec espoir, que les vainqueurs des Critériums recevront leurs prix, si courageusement gagnés, joie et orgueil d'avoir mené à bien la rude épreuve, espoir de faire mieux encore l'an prochain. Pour eux tous, le Critérium, est une apothéose. En mon nom personnel, au nom de la Fédération, je crie de toutes mes forces bravo « Le Réveil du Nord » bravo son directeur, M. Guillaume. De tout cœur Merci. Vive le Critérium Cycliste Amateurs du Nord de la France !

Une longue ovation est faite au « Réveil du Nord » et à ses grandes et triomphales épreuves.

M. GENICOT, vice-président de la Fédération prend ensuite la parole et en termes non moins chaleureux s'associe à l'hommage rendu. Il espère pouvoir compter encore sur l'appui du « Réveil » seul soutien de la F.C.C.N.

Très ému M. GUILLAUME remercie. Le « Réveil », dit-il, suit avec le plus grand intérêt l'œuvre magnifique que vous poursuivez, c'est pourquoi vous le trouverez toujours prêt à vous soutenir et à vous encourager ! Nouvelles ovations. Nouveaux remerciements !

La distribution des prix

Puis commence la distribution des prix. Aidé de M. Le Masson, secrétaire-général de la Rédaction, M. Guillaume, remet à chacun en le félicitant, les enveloppes contenant le montant des prix du « Réveil » et des primes offertes par de généreux amis des sports. En même temps qu'ils touchent leur prix les vainqueurs reçoivent un superbe diplôme, qui perpétuera leur gigantesque effort.

Puis M. GUILLAUME remet les magnifiques challenges offerts par le « Réveil du Nord ». Ils sont attribués, comme l'on sait, le premier d'une valeur de 500 francs à l'Union Vélocipédique Lilloise, dont les coureurs Jean Lepoutre, Emile et Antony Cardot se sont classés respectivement 1er, 2e et 6e totalisant 9 points et le second, d'une valeur de 300 francs, au Cyclo-Club Saint-Maurice, dont les coureurs : Lucien Demoor, Dauchy et Hoffmann, classés respectivement : 3e, 17e et 18e, ont totalisé 38 points. Nouvelles félicitations notamment au Cyclo-Club Saint-Maurice qui a déjà remporté le challenge l'an dernier. Des sourires sont sur toutes les lèvres. L'atmosphère est maintenant à la gaîté. On rit... On évoque les dures péripéties de la glorieuse randonnée. Le champagne pétille dans les verres. Dans l'enthousiasme général les coupes se heurtent. On boit au « Réveil du Nord » et à ses grandes épreuves sportives.

Les deux critériums se terminent en beauté..., en apothéose.

A QUI LES TITRES ?

M. Tournié, juge d'instruction à Neufchâtel-en-Bray, a informé le service de la Sûreté de Lille qu'un individu nommé Justin Pislastre, 44 ans, se faisant également appelé Glorieux, Delabos ou Beuvan Marius avait été arrêté et trouvé porteur des titres suivants :

Deux titres de rente française 6 pour cent, numéros 0.966.329 et 0.966.330.

Quatre bons de la Défense Nationale de 100 francs du numéros 33.511.826 à 33.511.829 D-1923. Ces derniers titres portent le cachet de la Recette des Finances de Louviers.

La personne à qui ces valeurs auraient été dérobées est priée de se faire connaître à la police de sa localité.

M. JACQUES RÉGNIER PRÉFET HONORAIRE

Par décret en date du 8 juin 1924, rendu sur la proposition de M. de Selves, M. Jacques Régnier, ancien secrétaire général du Nord, a été nommé Préfet honoraire.

La Confiance au Ministère

LE VOTE DES DÉPUTÉS

Paris, 20. — On publie les résultats du scrutin sur la priorité de l'ordre du jour déposé par MM. Pinard, Paul Morel, Léon Blum et Violette et qui est ainsi que l'on s'en rend ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour réaliser la politique affirmée le 11 mai dernier par le suffrage universel, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Après que M. Herriot eut déclaré que le Gouvernement acceptait l'ordre du jour et posait la question de confiance, celle-ci fut votée par 313 voix contre 234.

Voici le détail du scrutin :

Sur la priorité : (NORD) ont voté pour : Léon Escoffier, Delory, Couteaux, Goniaux, Lebas, François Lefebvre, Plet, Saint-Venant, Beauvillain, Briffaut, Coppeaux, Daniel-Vincent, Loucheur.

Se sont abstenus : Abbé Lemire, Macarez et Delesalle.

Ont voté contre : Des Rotours, Plichon, Crespel, Groussau, Louis-Nicolle, Delourme, Barra, Desoblin.

(PAS-DE-CALAIS), ont voté pour : Basly, Cadot, Maës, Evrard, Bernard.

Ont voté contre : Couhé, Boulanger, Lefebvre Du Prey, De Saint-Just.

Se sont abstenus : Abrami, Berquet et Victor Morel ; Salmort en congé.

(AISNE), ont voté pour : Hauet, Accambray et Marquigny.

Ont voté contre : Forzy, Rillart de Verneuil, Villemant et Perte.

M. Desjardins était absent par congé.

Il y avait 547 votants ; la majorité absolue était 274.

Ont voté contre : 103 membres de l'Union Républicaine démocratique, 36 membres de la Gauche Républicaine Démocratique ; 31 membres du Groupe des Républicains de Gauche ; 14 membres du Groupe des Démocrates; 4 membres du Groupe de la Gauche Radicale ; 26 membres du Groupe Communiste ; 20 députés n'appartenant à aucun groupe.

25 députés n'ont pas pris part au vote.

10 étaient absents par congé.

Tous les autres députés ont voté pour.

UNE RÉUNION DE LA C. E. RÉPUBLICAINE SOCIALISTE

Paris, 20. — La Commission Exécutive du Parti républicain socialiste (Fédération Nationale, s'est réunie ce soir au Sénat, sous la présidence de M. Maurice Violette. Elle a adressé ses félicitations à ceux des membres du parti de venus membres du ministère Herriot et du Bureau de la Chambre. Elle a renouvelé l'expression de sa confiance affectueuse au citoyen Paul Painlevé, élu Président de la Chambre. Elle a décidé la convocation d'un Congrès National pour le mois d'octobre prochain, avant la rentrée des Chambres.

Les dix Groupes de la Chambre constitués

Paris, 20. — Les groupes de la nouvelle Chambre sont définitivement constitués. Leur nombre est de 10. Deux groupes ont disparu, action républicaine et sociale indépendants ; deux groupes nouveaux ont été formés : la gauche radicale, et le groupe des démocrates formé par les catholiques d'Alsace et de Bretagne.

Voici la composition de ces groupes :

1° **Députés n'appartenant à aucun groupe,** 28 membres.

NORD : M. Grousseau.

2° **Union républicaine démocratique,** cent trois membres.

NORD : MM. Plichon, Crespel, Nicolle et des Rotours.

PAS-DE-CALAIS : MM. Lefebvre du Prey, général de Saint-Just.

3° **Gauche républicaine démocratique :** Quarante trois membres.

PAS-DE-CALAIS : MM. Berquet, Narcisse, Boulanger Couhé, Salmon.

4° **Démocrates :** 14 membres.

5° **Républicaine de gauche,** 33 membres.

6° **Gauche radicale,** 42 membres.

NORD : MM. Daniel-Vincent, Delesalle, Lemire, Loucheur, Macarez.

PAS-DE-CALAIS : MM. Abrami, Victor Morel.

7° **Groupe radical et radical-socialiste,** cent trente neuf membres.

8° **Groupe républicain socialiste et socialiste français : 44 membres.**

9° **Parti socialiste :** 104 membres.

NORD : Delory, Beauvillain, Briffaut, Coppeaux, Couteaux, Goniaux, Lebas, François Lefebvre Léon Escoffier, Plet, Saint-Venant.

PAS-DE-CALAIS : Basly, Bernard, Cadot, Evrard, Ferrand, Maës.

10° **Groupe communiste,** 26 membres.

NORD : Barra, Delourme, Desoblin.

M. Lévy-Ullmann au Ministère de la Justice

Paris, 19. — M. René Renoult, ministre de la Justice, a choisi pour directeur de son cabinet M. Henry Lévy-Ullmann, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris et autrefois à Lille, et pour chef de cabinet M. Maurice Vel-Durand, maître des requêtes au Conseil d'Etat, fils de l'ancien préfet du Nord.

LE RETOUR AU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Paris, 19. — Le projet de loi rétablissant le scrutin d'arondissement sera vraisemblablement déposé sur le bureau de la Chambre au début de la semaine prochaine.

Une prochaine évacuation de la Ruhr ?

M. STRESEMANN VOUDRAIT OBTENIR DES PRÉCISIONS DE M. HERRIOT

Berlin, 20 — M. Stresemann a l'intention de demander à M Herriot de préciser la date exacte à laquelle la France évacuera la Ruhr. Les pourparlers relatifs à la mise en pratique du rapport des experts se prolongeraient jusqu'à la seconde moitié du mois d'août.

Berlin espère donc que l'évacuation de la Ruhr devrait avoir lieu au début du mois de septembre. Le ministre allemand espère d'ailleurs une promesse formelle sur la date de l'évacuation, ce qui permettrait d'obtenir la majorité des deux tiers des voix nécessaires pour le vote des nouvelles lois au Reichstag.

Une razzia dans les bouges chinois de Berlin

DES FEMMES, DES FILLETTES VOLÉES PAR LES CÉLESTES !

Berlin, 20. — Une tension diplomatique d'une certaine gravité se manifeste en ce moment à Berlin, entre le ministre des Affaires étrangères allemand et l'ambassadeur de Chine, le docteur Hou. La cause du différend est tout au moins curieuse.

Dans un des quartiers les plus mal famés et les plus miséreux de Berlin se trouve un écheveau de ruelles sinistres, où les apaches allemands, eux-mêmes n'ont pas accès ; c'est le quartier chinois qui est compris entre la Langen, le Markus et la Kraut strasse. Il y a quelques jours, saisie de plaintes innombrables, la direction de la police allemande résolut de purger ce repaire. D'imposantes forces d'infanterie cernèrent cet empire du Milieu en miniature. Au petit jour, l'invasion commença. Ce fut une razzia monstre. Dans des bouges lépreux, où trois personnes auraient eu peine à vivre, on trouvait des bandes de seize ou dix-sept Célestes entassés avec de jeunes femmes allemandes. Mieux encore : les Chinois gardaient prisonnières des jeunes filles mineures et des fillettes volées par eux, dont ils faisaient un honteux trafic.

CINQ CENTS ARRESTATIONS !

On découvrit aussi, dans des caves, d'énormes quantités d'opium, dont on évalue la valeur à plusieurs millions de marks-or.

A ces commerces répréhensibles, les jaunes ajoutaient celui de menus objets d'os et d'ivoire et d'autres produits qu'ils vendaient comme importés de Chine, et qui étaient en réalité, de provenance allemande

Cinq cents individus furent entassés dans des camions automobiles et conduits en prison.

Loin de se féliciter de l'internement de ses ressortissants peu désirables, l'ambassade de Chine à Berlin s'émut et éleva une protestation véhémente contre ce qu'elle considérait comme un acte d'hostilité indéniable.

Le gouvernement de Pékin serait lui-même intervenu et aurait menacé d'expulser autant de sujets allemands qu'il y a de sujets chinois dans les geôles berlinoises. L'affaire en est là.

UNE CARAVANE DANOISE A ÉTÉ REÇUE A PARIS

Paris, 20. — La municipalité parisienne a reçu hier matin, dans les salons de l'Hôtel de Ville, une caravane de Danois conduite par le professeur Dr Ehlers, président de l'Alliance Française.

Cette délégation est venue à Paris, à l'occasion de l'inauguration du cimetière de **Praisnes,** à 17 kilomètres de **Soissons,** dans lequel ont été rassemblés les corps des Danois morts en France durant la guerre.

La bienvenue a été souhaitée aux visiteurs par M. Aucuc, syndic du Conseil Municipal.

Le professeur Ehlers, au nom de la délégation, a remercié la municipalité parisienne de l'accueil qui lui était fait.

« ILS JURÈRENT DE NE PAS TIRER SUR DES FRANÇAIS »

« Nous sommes venus, a dit ensuite M. Ehlers, inaugurer le cimetière où reposent les nôtres, cimetière que le gouvernement français a bien voulu nous donner.

« Certes, ceux que nous venons honorer sont morts dans les rangs allemands ; mais ils y avaient été incorporés de force et beaucoup en quittant le Sleswig avaient juré de ne pas tirer sur les Français.

« La plupart sont morts, non des balles françaises, mais des balles allemandes tirées dans le dos ».

La caravane Danoise visitera Paris durant trois jours ; puis elle se rendra à Rouen, Arras et reprendra en fin le chemin du Danemark, par Dunkerque.

ASSAILLI DANS SON OFFICINE

Paris, 20. — M. Achille Milhaud, pharmacien, 27, rue Saint-Louis-en-l'Ile, a été victime hier matin à 11 heures, d'une agression dans son officine.

Un individu s'est jeté sur lui, l'a violemment frappé et a essayé de l'étouffer, en lui enfonçant un tampon dans la bouche.

Le malfaiteur s'est enfui en emportant l'argent contenu dans le tiroir-caisse.

La police judiciaire a été avisée, ainsi que le commissaire du quartier Notre-Dame.

Une enquête est ouverte.

La culture betteravière en danger

Nos cultivateurs demandent des garanties légales

On sait combien la culture de la betterave est liée à la culture du blé. Pour développer celle-ci il faut encourager celle-là.

Les betteraviers ont deux débouchés : sucrerie et distillerie. (Une tonne de betteraves donne 120 kilos de sucre et 20 kilos de mélasse, ou 82 litres d'alcool). Il est donc nécessaire de déterminer avant tout le rapport entre le prix du sucre et le prix de l'alcool, ce dernier étant fixé par le gouvernement qui, depuis la guerre, en a le monopole.

Le 9 avril 1923, la Chambre adoptait le texte de la proposition de résolution, présentée par M. Macarez, député du Nord, ainsi conçue :

« La Chambre invite le gouvernement à fixer d'urgence pour la prochaine campagne, le prix d'achat de l'hectolitre d'alcool provenant des distilleries de betteraves, sur l'avis de la Commission d'Intensification de la culture betteravière, instituée par arrêté du ministre de l'Agriculture du 19 février 1923.

Cette Commission, réunie quelques jours après, appelait l'attention du gouvernement sur l'insuffisance du coefficient 1,15 adopté pour la précédente campagne comme rapport entre l'alcool et le sucre.

Tour allait bien lorsque les acheteurs de distillerie avertirent les cultivateurs qu'ils ne pouvaient garantir, dans leurs contrats un prix égal à celui de la sucrerie, si le coefficient de 1,15 était maintenu. Ils demandent 1,35.

Notre distingué Marcel Nadaud, un spécialiste des questions agricoles indique ainsi l'état présent de la crise qui menace la culture betteravière. Et il conclut, dans le « Petit Journal », en ces termes :

« Une telle situation est aussi inquiétante pour l'avenir que pour le présent. Deux mesures immédiates s'imposent :

1° Fixer le prix de l'alcool sur la base du coefficient 1,35 ;

2° Prolonger le régime provisoire, qui doit se terminer le 30 septembre prochain, jusqu'au vote du régime définitif.

Tout le mal vient, en effet, d'une instabilité érigée en système ; seul un statut légal rendrait à cette industrie — dont on ne saurait trop souligner l'incidence sur la production du blé — sa place dans l'économie générale du pays, et lui permettrait d'assurer, en cas de guerre, la fabrication de ses poudres ».

UNE FEMME INCONNUE A ÉTÉ ÉCRASÉE A SECLIN

Le mécanicien d'une machine haut-le-pied, avisait hier vers 5 heures, le chef de gare de Seclin qu'il avait aperçu le corps d'une personne couché au milieu de la voie ferrée de droite entre Gondecourt et Seclin, à 200 mètres du passage à niveau non gardé, de la ferme des Eurvis.

Un cantonnier se rendit à l'endroit indiqué et constata qu'il s'agissait du cadavre d'une femme paraissant âgée de 60 à 65 ans.

Elle avait les mains coupées, les jambes fracturées et une partie de la tête écrasée.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir l'identité de cette malheureuse dont voici le signalement : cheveux grisonnants, yeux bleus, bouche en dehors, visage rond, vêtue : chemise blanche, sans initiale, tricot en laine grise, corsage en satinette noire, jupe en étoffe bleue piquetée de blanc, tablier en toile bleue, bas noirs, souliers noirs à lacets. A proximité du cadavre se trouvait un sac contenant de l'herbe, du bois et vieux papiers et souliers. Sur elle on n'a trouvé aucune pièce d'identité permettant de l'identifier. Le cadavre de cette femme a été déposé à l'Hospice de Seclin.

UN ARABE ET SA MAITRESSE CONDAMNÉS A MORT

Alger, 20. — La cour d'assises d'Oran a condamné à mort l'indigène Nachi Mohamed et la femme Isabelle Navarro, 35 ans, maîtresse de ce dernier, pour assassinat de Gonzales Christofle, d'Ain-Aller. L'assassinat avait été commis à l'instigation de la femme Navarro, épouse de Gonzales.

VERS LA REPRISE DES RELATIONS FRANCO-RUSSES

Moscou, 20. — A propos de la déclaration de M. Herriot « Les Izvestia » s'expriment ainsi : M. Herriot a dit : La seule politique de la France est celle qui est fondée sur une honnêteté absolue.

Nous ajoutons : et qui observe pour les intérêts réciproque des parties contractantes, le principe d'une totale égalité.

L'auteur de l'article conclut : Nous aurons la formule cherchée avec le nouveau cabinet français. L'opinion publique s'attendait à ce que la première démarche de M. Herriot en politique extérieure, serait la reconnaissance sans condition de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, telle que celle de la plupart des puissances.

Confirmant l'idée maintes fois exprimée par la presse soviétique, à savoir que les intérêts politiques et économiques de la France et de l'Union ne se heurtent nulle part. « Les Izvestia » concluent : La lenteur de M. Herriot nous surprend; mais nous sommes convaincus que l'accord ne tardera plus beaucoup.

2 jours de combat dans le Sénat de Rhode-Island

Londres, 20. — Les démocrates du Sénat de Rhode Island ont essayé une nouvelle forme d'obstruction pour empêcher le vote du budget.

Après un débat de 42 heures, interrompu par une bataille rangée, les adversaires du Cabinet apportèrent dans la salle des séances un récipient avec du gaz asphyxiant.

Quatre sénateurs durent être emportés sans connaissance. La séance a été interrompue.

Un ingénieur fit feu sur un contre-maître

CROYANT L'AVOIR TUÉ, IL SE FIT SAUTER LA CERVELLE

Bordeaux, 20. — M. Henri Mezergues, ingénieur civil à Bordeaux, 60 ans, était recherché par le Parquet de Castres pour escroqueries.

Il avait appris qu'il allait être dénoncé par M. Louis Marty, contremaître dans une compagnie de matériel de transports, lequel a été à son service.

Rencontrant M. Louis Marty, M. Mezergues lui a demandé des explications ; puis sortant un revolver de sa poche, il a fait feu sur le contremaître qui a roulé à terre.

Croyant avoir tué son adversaire, il s'est tiré une balle de revolver dans la tête.

Il est mort sur le coup.

M. Marty n'a été que légèrement blessé.

PELLETIER D'OISY SERA FÊTÉ A MARSEILLE

Marseille, 20. — L'Aéro-Club de Provence a télégraphié au capitaine Pelletier d'Oisy, lors de son embarquement pour la France, pour lui exprimer son désir de le recevoir solennellement à son arrivée à Marseille.

Un souvenir sera remis à l'audacieux aviateur et à son mécanicien, le sergent-major Besin, au cours d'un banquet qui leur sera offert par les aviateurs de Provence.

L'embardée meurtrière d'une auto près de Chauny

Laon, 20. — Sur la route nationale, près de Pierremande, petite commune de l'arrondissement de Laon un grave accident causé par suite de la rupture de la barre d'accouplement d'une auto, s'est produit.

Le véhicule qui appartenait à la Maison Raffanel, de Chauny, faisant une embardée terrible, fut projeté sur un cycliste qui se trouvait sur le bas côté de la route. Celui-ci un nommé Durand André, qui habite Folembray, a succombé à ses blessures quelques heures après.

Les escroqueries aux dommages de guerre

UN NÉGOCIANT D'HAISNES-LEZ-LA BASSÉE CONDAMNÉ POUR FAUSSE DÉCLARATION.

Dans sa séance du jeudi 19 juin, le tribunal correctionnel de Béthune avait à juger le sieur Victor Follet, 45 ans, négociant à Haisnes-lez-La Bassée, inculpé de fausse déclaration de dommages de guerre.

Victor Follet vit séparé de sa femme depuis 1919. Il était, d'avant-guerre, locataire d'une parcelle de marais à raison de 70 francs de loyer annuel. Disons d'abord que son épouse avait réclamé 45.000 francs et les avait obtenus pour des marchandises détruites pendant l'occupation, mais elle n'est pas poursuivie.

Sur la parcelle de marais subsistaient des pans de murs d'une ancienne ferme, dont la valeur fut évaluée par des architectes à environ 6.000 francs.

Agissant comme propriétaire direct, Follet dressa un dossier et le présenta à la Commission Cantonale réclamant une valeur de remploi de 98.669 francs, somme qui lui fut allouée et sur laquelle il a touché 41.970 fr. d'avances.

Une enquête fut ouverte et il apparut que cette valeur de remploi était considérablement exagérée.

Cependant, pour le tribunal, le point principal était surtout de savoir si, Follet qui avait réclamé 98.669 francs de dommages, pouvait ou avait le droit de déposer un dossier pour ledit bâtiment.

Le tribunal a répondu : non ! et a condamné Follet à 1 mois de prison, à deux mille francs d'amende L'Etat qui se portait partie civile, par l'organe de Me Fontaine, avoué obtint le franc de dommages-intérêts. Follet est, en outre, condamné à la déchéance totale des droits aux dommages de guerre, au remboursement des 44.970 francs d'avances touchées. Le tribunal a ordonné l'affichage du jugement aux Commissions Cantonales et son insertion dans plusieurs journaux.

Le Congrès des Anciens Combattants du Nord

LA VISITE A ZUYDCOOTE ET A MALO-LES-BAINS

Il est rappelé, l'occasion du Congrès interfédéral qui aura lieu à Dunkerque, les 27, 28 et 29 juin que le programme comporte une visite au Sanatorium de Zuydcoote et à l'école professionnelle des veuves de guerre de Malo-le-Bains, le vendredi 27 à 9 heures du matin (départ de Dunkerque).

Des voitures automobiles seront à la disposition des Congressistes pour se rendre à Zuydcoote et à Malo-les-Bains.

Les Congressistes sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible au secrétariat général du Congrès, 34, rue du Président Poincaré à Dunkerque (Téléphone 945), pour ces deux excursions, ainsi que pour la soirée intime et la soirée artistique offertes gracieusement par le Comité local d'organisation, qui auront lieu les vendredi 27 et samedi 28.

Le Comité local fera parvenir, sur demande les cartes aux Congressistes ainsi qu'une documentation sur Dunkerque et sur Malo-les-Bains offerts par le Syndicat d'initiative.

Il y a intérêt également à retenir les chambres d'avance ainsi que les places au banquet : S'adresser également au Comité local 34, rue du Président Poincaré à Dunkerque.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1910 (3 %)

Le n° 57.863 est remboursable par 200.000 fr.
Le n° 342.962 est remboursable par 100.000 fr.
58 numéros sont remboursable chacun par 1.000 francs.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

L'horrible crime d'un mineur à Haillicourt

IL LARDA SAUVAGEMENT SA FEMME DE DOUZE COUPS DE COUTEAU

L'accusé est Francis Joly, 49 ans, mineur à Barlin, à qui on reproche les faits suivants :

François Joly, marié à la femme Hollyn rendait à la malheureuse la vie littéralement impossible ,continuellement elle était de la part du mineur l'objet de violences

A cinq reprises elle avait abandonné le domicile conjugal quand le 11 novembre 1923, elle prit le parti de se séparer définitivement de son mari, et de se retirer avec ses trois plus jeunes enfants, chez M. Warembourg, son gendre.

Le 16 février 1924, Joly qui depuis peu de temps résidait à Barlin, se présenta vers 19 h. 15 à la mairie d'Haillicourt, où il était certain de rencontrer sa femme. Près de la porte se tenaient le garde champêtre Cuvillier et le sieur Dupont ,mineur. Joly voulut entrer. Le garde s'y opposa, et par trois fois réussit à éloigner Joly, c'est alors que celui-ci, sortant de sa poche un couteau tout ouvert en menaça le garde, puis s'élança vers Dupont qui prit la fuite aussitôt. Le garde peu rassuré ,s'en alla chercher du secours.

Pendant ce temps, Joly, qui n'avait pu arriver à rejoindre Dupont, était revenu à la porte de la mairie. L'entrée n'en était plus gardée. Il entra donc sans difficulté, tenant toujours son couteau à la main, et se trouva en présence de sa femme alors occupée à balayer l'escalier.

Il lui demanda si elle voulait reprendre la vie commune. Sur son refus, il s'élança sur elle et la frappa à coups de couteau. La pauvre femme tout en criant ,réussit à se réfugier dans la cuisine voisine du vestibule son mari l'y suivit continuant à la frapper. Elle parvint à regagner le vestibule et à fermer la porte de la cuisine derrière elle. Joly força la porte et frappa avec acharnement sa femme qui tombée à genoux demandait grâce, sans se laisser émouvoir par ses supplications il ne s'arrêta que lorsqu'il la vit s'écrouler à terre et s'enfuit.

La malheureuse expira quelques instants après.

L'autopsie a révélé qu'elle avait reçu douze coups de couteau ; onze intéressant les mains, les poignets et la région temporale étaient sans gravité sérieuse ; une seule blessure avait été mortelle, au sein gauche.

Une constatation démontre l'acharnement du meurtrier ; en commettant son crime, il a brisé la lame de son couteau !

Joly a d'abord essayé d'expliquer son acte en portant des accusations contre sa femme dont la conduite était irréprochable. Il a dû abandonner cette version.

La préméditation résulte de cette double circonstance que Joly a fait acheter le 11 février par une dame Liénard le couteau dont il s'est servi, et que l'avant veille du crime il a annoncé son intention de tuer sa femme, sa fille et son gendre.

Les plus mauvais renseignements ont été recueillis sur l'accusé paresseux, ivrogne, brutal ; il a en outre été condamné pour vol.

LE BAGNE A PERPÉTUITÉ

François Joly est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Mœurs à Liévin

Halain Bolzer, 40 ans, mineur à Liévin, est condamné *à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.*

Le crime d'un maçon à Mont-Saint-Eloi

Nous avons exposé hier cette affaire, qui fut jugée à l'audience du jeudi 19 juin.

Le nommé Célestin Grard, âgé de 48 ans, maçon à Mont-Saint-Eloi, coupable de violences graves sur les personnes de son fils et de sa jeune femme a été condamné à *10 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.*

Le verdict ne fut rendu qu'à 10 h. du soir.

LA HAUSSE DES PRIX DES BAUX A LOYER

Paris, 20. — Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais, a repris et déposé sur le bureau de la Chambre une proposition qu'il avait rédigée dans la précédente législature et tendant à assimiler à la loi du 29 décembre 1923 sur la hausse des prix des baux à loyer,les immeubles reconstruits ou réparés en fonction de la loi des dommages de guerre.

LE GRAVE INCIDENT ANGLO-MEXICAIN

Mexico, 20. — M. Obregon, président de la République mexicaine, apprenant que l'Angleterre rappelait M Cummins, a donné l'ordre de suspendre les mesures prises pour l'expulsion du chargé d'affaires britannique.

Suivant un télégramme de Mexico aux journaux, M. Cummins doit prendre le train ce soir pour la frontière des Etats-Unis.

SAUVÉ PAR SON PARACHUTE

Dayton (Ohio), 20. — L'aviateur américain lieutenant Mac Read, se trouvait à une hauteur de 3.400 pieds, lorsqu'il s'aperçut que son avion était en flammes. Il s'élança dans le vide, avec un parachute.

La foule, terrifiée, accourut autour de l'avion abattu, persuadée que l'aviateur se trouvait sous les débris, mais Mac Read avait réussi à atterrir non loin de là, sans encombre et sans être remarqué.

Il avait même assisté à la chute de son propre avion, pendant sa descente en parachute.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1924. — N° 7

Le Chêne de la Peur

GRAND ROMAN

PAR

CLAUDE MONTORGE

Résumé du feuilleton précédent

Sur une colline, dans la forêt de Chantereau se perche la maison de Brisebarre, un braconnier redouté dans le pays. Un crime a été commis — Brisebarre est soupçonné — et les gendarmes viennent perquisitionner chez lui.

Ils y saisissent des douilles de même calibre que celle qui a servi au crime.

En perquisitionnant les gendarmes essayèrent, mais en vain, d'interroger la fille de Brisebarre.

Brisebarre est l'ennemi du comte de Chantereau sur les terres duquel il braconne. Maintes querelles s'étaient produites entre les deux hommes.

* *

Brisebarre n'était pas chez lui et n'était rentré de la nuit. Les gendarmes se rendirent sur le chantier où il travaillait et le trouvèrent en train d'abattre des chênes.

Peu rassurés ils questionnèrent le bûcheron sur ce qu'il avait fait la nuit précédente. N'étant pas rentré chez lui de toute la nuit, Brisebarre leur répondit que cela ne les regardait pas du tout.

— Excusez, brigadier, s'écria aussitôt Brisebarre, essayez de manier cet outil depuis l'aurore jusqu'à la nuit et vous me direz ensuite si vous êtes en disposition d'aller passer une nuit au clair de lune à l'affût. Essayez, et l'expérience vous convaincra peut-être.

— Cependant, vous n'étiez pas, hier soir, à dix heures, à la maison forestière ?

— Qu'en savez-vous ?

— Nous le savons, parce que nous y étions nous-mêmes, que nous vous y avons attendu longuement sans résultat et que nous avons été étonnés que vous laissiez vos petits enfants, seuls, la nuit, au sein d'une forêt comme celle-ci.

— Mes petits ne couraient aucun danger. Il faut être, comme vous, des gendarmes, pour s'imaginer qu'il y a des malfaiteurs partout.

— Alors, vous ne voulez pas nous dire où vous étiez hier soir ?

— Où m'appelaient mes affaires, apparemment, et je ne vois pas pourquoi je vous tiendrais plutôt au courant de mes affaires que vous ne me tenez au courant des vôtres.

— Eh bien, reprit le brigadier, moi je vais vous dire où vous vous trouviez à la tombée de la nuit, à l'heure où la brume enveloppe suffisamment les choses pour qu'on puisse se cacher dans un buisson et préméditer... une mauvaise action.

— Ne prenez pas ce ton tragique, riposta en ricanant le bûcheron, vous allez me faire peur.

— Je vais vous dire où vous vous teniez hier soir à six heures précises.

— Je vous ferai remarquer, interrompit Brisebarre, que je ne vous le demande pas et que je le sais probablement mieux que vous.

— Ce que vous n'esavez pas aussi bien que moi, c'est que nous avons la preuve formelle que vous êtes l'auteur de l'attentat qui a été commis hier soir, au Pré-Bernard, dans le paquis au gros chêne, contre la personne de Denis, garde forestier de M. le comte de Chantereau.

Brisebarre, qui avait écouté le commencement de ce récit avec un air goguenard, était devenu tout à coup sérieux et grave, puis blême, et une profonde stupeur s'était dépeinte sur sa face.

Il rejeta loin de lui la hache sur laquelle il était appuyé et s'approcha des gendarmes, avide d'explications.

— Si cette histoire n'est pas un piège que vous me tendez, je vous demande à présent, dit-il, des détails précis sur ce dont vous venez de parler. Qu'est-ce que vous chantez là ?

Brisebarre, dont le visage s'était décomposé tout d'abord, s'était remis promptement et avait repris toute son assurance. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'expliquer, des expressions diverses s'étaient succédées sur son visage, que l'on pouvait traduire ainsi : « Voilà des gaillards qui veulent me dérouter, me prendre sans vert et qui inventent une abracadabrante histoire de brigands pour m'intimider. Ils veulent savoir où j'étais hier soir, or, je ne le leur dirai pas, non pas que j'aie des raisons pour le cacher, mais par principe. »

Le brigadier et son subalterne fixèrent le bûcheron pour saisir toutes les nuances de impressions qui allaient se trahir sur sa face; puis le brigadier prit la parole et parla posément, lentement, de façon à surprendre tous les jeux de physionomie de celui à qui il s'adressait :

— Hier soir, à six heures exactement, le garde Denis, accompagné d'un autre garde, surveillait les abords du Pré-Bernard, car il avait remarqué la présence de collets tendus en cet endroit, à la lisière de la forêt .Il se dissimulait avec son compagnon derrière un buisson d'épines, lorsqu'un homme, placé derrière le Gros-Chêne ou peut-être sur les branches de cet arbre, envoya à Denis un coup de fusil qui l'atteignit au bras. Les deux gardes s'apprêtaient à riposter, lorsqu'ils virent leur agresseur se diriger de ce côté, traverser votre chantier, et coupant court à travers bois, gagner la maison forestière que vous habitez.

Brisebarre qui, visiblement s'observait pour laisser entendre que cette histoire lui paraissait absolument invraisemblable, ricana :

— Avouez que si ce drame que vous avez imaginé je ne sais dans quel but, était vrai, je n'aurais pas été malin. Après avoir lâché mon coup de fusil, j'aurais dû prendre une toute autre direction que celle de ma demeure, et votre grosse malice est cousue de fil blanc.

— Permettez, fit le brigadier, stupéfait de voir avec quel sang-froid le bûcheron prenait son récit pour une plaisanterie; ce que je viens de vous relater est l'expression de la plus exacte vérité et vous serez moins tranquille lorsque j'aurai ajouté que non seulement le garde Denis vous a formellement reconnu, mais qu'en somme vu votre caractère, vos mœurs et vos impulsions, il s'attendait un peu, depuis l'année dernière, à une vengeance de votre part.

— Pourquoi donc s'il vous plaît?

— Parce que Denis est le garde qui vous a surpris, l'an dernier, braconnant précisément à l'endroit où il a été hier victime d'un attentat, parce que vous lui êtes redevable d'une condamnation à cinquante francs d'amende, ce qui vous a contrarié, si du moins cela n'a pas refroidi votre ardeur à commettre des délits que M. le comte de Chantereau est absolument décidé à ne plus tolérer.

Brisebarre demeura un instant interdit, comme un homme qui se demanderait si le récit fait par le brigadier était véridique ou s'il réservait une surprise et cachait un piège dans lequel il était fermement résolu à ne pas tomber.

— Prévenus aussitôt ,poursuivit le gendarme, nous nous sommes rendus dès hier soir à la maison forestière pour vous faire subir un interrogatoire. Nous avons trouvé la maison close; puis votre fille aînée, accompagnée de son frère et de sa petite sœur, est revenue de Saimbroing où elle nous a dit être descendue pour y chercher des approvisionnements. Nous avons alors procédé à une perquisition.

— Sans vous préoccuper, interrogea Brisebarre si votre présence et vos manières n'affolaient pas des enfants ?

— Nous avions des informations à prendre, et des considérations s